

## SUBVENTIONS REGIONALES AMENAGEMENT: OCTOBRE 2022

NOM DISPOSITIF	OBJECTIFS	ECHEANCE	TERRITOIRE ELIGIBLE	TYPE AMENAGEMENT	PRINCIPES	TYPES D'AIDES		LIENS
						Investissement	Fonctionnement	
REVITALISATION DES BOURGS-CENTRE	Redynamiser les centres des pôles les plus en difficulté dans une vision globale et à moyen terme		BAUMES LES DAMES - DECIZE - FAVERNEY - JUSSEY - ORGELET - ROUGEMONT - SAINT SAUVEUR EN PUISAYE - SALINS LES BAINS - SCEY SUR SAONE ET SAINT ALBIN	Construction de logement ou bâtiment tertiaire - Aménagement des espaces publics.	Transversalité, territorialité, durabilité, partage	40% max 750000€ non cumulables avec autre intervention de la Région		https://www. bourgognefra nchecomte.fr /node/471
CENTRALITES RURALES EN REGION (C2R)	Garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires - Redynamiser les centres-bourgs et centre ville par une action globale - Maintenir les services - animer un territoire peu dense - Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement.		ARINTHOD - BAUMES LES DAMES - DECIZE - GUERIGNY - GRAY -JUSSEY - LORMES - MORTEAU - ORNANS - PIERRE DE BRESSE - ROUGEMONT - SAINT AMAND EN PUISAYE - SAINT GENGOUX LE NATIONAL - SAINT SAUVEUR EN PUISAYE - SCEY SUR SAONE ET SAINT ALBIN - SEMUR EN AUXOIS - VILLERSEXEL -	habitants, usagersAnimation de centre-ville - Aménagement d'espaces		Sans stratégie de revitali de 5 ans : jusqu'à 20000 500000€		https://www. bourgognefra nchecomte.fr /node/3121

CONTRATS DE TERRITOIRE 2022-2028	Transition énergétique et écologique - Renforcement des centralités avec sobriété foncière - Développement de l'attractivité régionale avec coopération et complémentarité - Accès à la santé - Mobilités durables	1ère période programmati on : 31/12/2025 - 2ème période : négociation : 31/08/2028	PETR, CC, Pays, SCOT, cf. liste	Actions accompagnées par une animation et une ingénierie territoriale : construction, rénovation, aménagement extérieur.	Axes SRADDET	50% avec 80% max d'aide publique sauf cas particulier	50% avec 80% max d'aide publique sauf cas particulier	https://www. bourgognefra nchecomte.fr /node/3182
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DANS LES QUARTIERS D'INTERET REGIONAL OU LOCAL	Amélioration cadre, qualité de vie, image, intégration à leur environnement	31/12/2024	CA, CC, Pays, cf. liste	Construction ou réhabilitation d'équipements de services au public - Aménagement espaces publics - Soutien au développement économique des quartiers - Soutien aux études -		Construction (max : 40% (max : 30%) d'équipement et d'espaces publics (max : Reconstruction de logem : 30% avec plafond 400€ Création de logements lo avec plafond 350€/m² Sl	nts de services au t requalification 30%)- nents locatifs (max /m² SHON) - ocatifs (max : 30% HON) - Soutien au	https://www. bourgognefra nchecomte.fr /node/468
SOUTIEN A L'INGENIERIE DES TERRITOIRES DE PROJETS	Doter les territoires en moyens d'animation, d'expertise et de prospectives		PETR, EPCI, SCOT		Développer une vision prospective, co-construire, co-élaborer, accompagner les projets	Postes : de 20 à 50% - Et 40%	udes : de 20 à	https://www. bourgognefra nchecomte.fr /node/601
HABITAT - AMENAGEMENT	Accueil de nouveaux actifs et de population - Transition énergétique territoriale, renforcement du maillage des pôles et des centralités, gestion économe de l'espace.				Aider à la production d'une offre d'habitat accessible et d'opérations d'aménagement.	Logement locatif : de 120 30000€/logt - Batiment r 110000€/bâtiment - Am d'espaces publics : 1200	nixte : de 50000 à énagement	https://www. bourgognefra nchecomte.fr /file- download?fid =1328

ESPACES NOUVEAUX, VILLAGES INNOVANTS	Renforcer la cohésion territoriale et sociale dans les espaces ruraux	31/12/2028	Communes < 2000 habitants, collectivités territoriales et leurs groupements, associations, structures coopératives		Axes SRADDET, SRDEII, SOTE, SRB, programmes européens			https://www. bourgognefra nchecomte.fr /node/380
ENVI SOCLE	Accompagner l'intelligence collective et la participation citoyenne dans les ruralités			Favoriser l'implication des acteurs locaux, l'animation et l'appropriation des espaces ou équipements publics - Rénovation, aménagement de bâtiment, d'espaces publics, acquisition de matériel avec démarche participative			max 80% avec une subvention plafonnée à 8000€	
ENVI THEMATIQUE	Accompagner les mutations dans les ruralités			Développer modes de déplacements alternatifs, aménagement d'espaces publics, de bâtiments ou équipement publics permettant leur mutation - Adaptation au changement climatique et alimentation de proximité - Projets d'expérimentations.		de 20 à 70% et jusqu'à 50% avec un plafond de 50000€		